

Municipalité de St-Marc-de-Figuery

Le 13 novembre 2025

AVIS PUBLIC D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro 2025-281 modifiant le règlement#216 intitulés Règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 novembre 2025, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 2025-281 et appelé modification du règlement#216 intitulés règlement de zonage.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 décembre 2025, à 18h30 à la Maison du citoyen situé au 10 Avenue Michaud. L'objet de l'assemblée est de modifier le règlement #216 intitulés règlement de zonage. Au cours de cette assemblée publique, l'officier municipal expliquera le projet de règlement 2025-281. Le présent projet vise à amender le Règlement de zonage numéro 216, afin d'intégrer l'usage ``résidentiel-unifamilial isolé`` à la grille de spécifications FO-2 comme usage principal permis, conformément aux dispositions de l'article 5. 3.. Elle expliquera les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le résumé du projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 162, Chemin des Prés à St-Marc-de-Figuery.

Résumé du projet :

Modifié le règlement de zonage 216 en intégrant l'usage ``résidentiel-unifamilial isolé`` à la grille de spécifications FO-2 comme usage principal permis, conformément aux dispositions de l'article 5. 3..



Martine Lachaine
Greffière-trésorière